

Décret

Générale

modern

Décret n° 81-1766/PR/FIN effectant a fa présidence de la République un parcelle de terrain, sise Doraleh pour mise a ta disposition de ia Radiodiffusion Télévision Djiboutl.

n° 81-1766/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
26 décembre 1981

Numéro JO
n° 20 du 31/12/1981

Date du numéro
31 décembre 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er.— I est affecté G la présidence de fa République une parcelle de terrain d'une superficie de 14,658 Doraleh .

Art. 2

Cette parcelle de terrain est destinée a lédification du centre émission de Doraleh.

Art. 3

— Dans les vingt jours de fa date du présent arrêter le chef du service des Domaines fera la remise de parcelle de terrain sus-visée G la présidence de fa République. il sera adresse procès-verbal de cette opération, lequel importe évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

Art. 4

Le présent arrêté sera enregistré, publi exécuté partout ot besoin sera.